



---

BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO  
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT  
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

---

***Département de l'Administration et des Services Généraux  
Division des Services Généraux et du Patrimoine***

**TERMES DE REFERENCE EN VUE LA  
SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR DE LA  
MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ELECTRICITE  
COURANT FORT DU SIEGE ET DES RESIDENCES DE  
FONCTION DE LA BIDC**

**Mars 2026**

## 1. Contexte

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dispose de plusieurs installations électriques pour lesquels elle se propose de recruter un prestataire qualifié et compétent en vue de leurs exploitations et maintenances.

## 2. Description des installations

Le bâtiment de la Banque est classé à l'échelle d'immeuble à grande hauteur et établissements recevant du public de type **IGH ERP-W2**. Il est composé de deux compartiments dénommés : aile droite et aile gauche, toutes reliées par des passerelles (terrasse ou bureaux) à des étages spécifiques.

Sur la base des réglementations régissant les IGH-ERP, l'immeuble est doté de plusieurs installations dont ceux, objet de l'appel à concurrence sont listés ci-après :

- Poste MT/BT ;
- Groupes électrogènes ;
- TGBT, armoires N/S, tableaux divisionnaires ;
- Réseau de filerie, d'appareillage et luminaires ;
- Réseau de terre ;
- GTC-GTB ;
- Centrale de mesure et poste de gestion ;
- Centrale de production d'énergie photovoltaïque ;
- Enseignes lumineuses.

Par ailleurs, les résidences de fonction de la Banque sont essentiellement dotées :

- Groupes électrogènes ;
- Tableaux électriques ;
- Réseau de filerie, d'appareillage et de luminaires ;
- Réseau de terre.

## 3. Description des Prestations

### 3.1. Immeuble du siège

Les prestations consistent, de manière générale, en toutes les actions requises pour assurer la sauvegarde, le bon fonctionnement continu ainsi que la maintenance préventive et curative des équipements électriques de l'immeuble du siège de la Banque. Plus spécialement, mais sans que cette énumération soit exhaustive, le prestataire procède aux opérations suivantes :

**a. Généralités :**

- Assistance pour le contrôle des installations ;
- Rapport sur l'état général de l'installation ;
- Vérification de la conformité des installations à l'exploitation.

**b. Poste MT/BT :**

- Relevé des compteurs actifs et réactifs ;
- Relevé de la pointe du jour précédent ;
- Vérification des protections de cellules des transformateurs ;
- Nettoyage des cellules et entretien du poste MT ;
- Vérification de l'amorçage dans les cellules ;
- Vérification du fonctionnement des relais ;
- Contrôle d'isolement des transformateurs ;
- Relevé des alarmes.

**c. Groupes électrogènes :**

- Entretien armoires du jeu de barres ;
- Vérification des protections groupes ;
- Vérification du fonctionnement des automatismes ;
- Relevé des compteurs horaires ;
- Contrôle des sécurités et des alarmes ;
- Contrôle de l'état physique des groupes ;
- Contrôle des niveaux d'huile à moteur et d'eau de refroidissement ;
- Nettoyage du moteur ;
- Test d'opération en charge ;
- Vidange des dépôts dans le réservoir des combustibles ;
- Vidange huile à moteur (suivant heures de fonctionnement).

**d. TGBT, armoires N/S, Tableaux divisionnaires :**

- Mesure des tensions et courants ;
- Vérification des tensions ;
- Entretien du jeu de barres et du bus de distribution ;
- Entretien des panneaux ;
- Mesure de l'isolement des câbles ;
- Test VIGIREX et CPI ;
- Mesure d'isolement de l'équipement et des circuits d'alimentation ;
- Dépoussiérage, nettoyage ;
- Nettoyage des contacts ;

- Entretien de la cellule photoélectrique ;
- Contrôle du fonctionnement des signalisations.

**e. Bâtiment :**

- Relevé des alarmes de transformateurs, groupes électrogènes et pompes ;
- Vérification de l'éclairage des couloirs, halls par étage et box ;
- Entretien des armoires de locaux techniques et auxiliaires ;
- Vérification et entretien de l'éclairage extérieur (nettoyage des ballons) ;
- Vérification de l'armoire d'éclairage des salles de conférence ;
- Vérification de l'éclairage des salles de conférence ;
- Entretien des enseignes ;
- Mesure de la résistance des prises de terre ;
- Serrage des connexions des armoires électriques ;
- Mesure d'isolement entre les conducteurs et la terre et de la continuité de la mise à la terre des masses ;
- Vérification des programmations des minuteriers ;
- Contrôle des pompes de relevage ;
- Vérification du tableau de commande de la plomberie ;
- Remplissage des journaux techniques ;
- Vérification des automatismes.

**f. Réseau de terre :**

- Contrôle de la résistance de la prise de terre ;
- Vérification des liaisons équipotentielles.

**g. GTC- GTB :**

- Vérification des systèmes de surveillance ;
- Test des Capteurs et Actionneurs ;
- Surveillance régulière des équipements supervisés ;
- Calibration et étalonnage des capteurs et actionneurs ;
- Optimisation des configurations pour améliorer l'efficacité énergétique ;
- Mise à jour de la base de données des équipements et des interventions ;
- Diagnostic et réparation ;
- Restauration des systèmes après une panne majeure.

**h. Centrale de mesure et poste de gestion**

- Vérification des connexions ;
- Détection et diagnostic des pannes ;
- Réparation et remplacement ;
- Réajustement des paramètres.

**i. Centrale de production de l'énergie photovoltaïque**

- Inspection et vérification régulières ;
- Nettoyage des panneaux ;
- Vérifications des onduleurs réseaux ;
- Correction des dysfonctionnements.

**j. Enseignes lumineuses :**

- Inspection visuelle régulière ;
- Entretien du coffret d'alimentation électrique ;
- Réparation des composants défectueux.

**3.2. Résidences de fonction**

Les prestations consistent, de manière générale, en toutes les actions requises pour assurer la sauvegarde, le bon fonctionnement continu et la maintenance préventive ainsi que curative des équipements et installations électriques des résidences de fonction du Président et des Vice-présidents de la Banque.

Plus spécialement, mais sans que cette énumération soit exhaustive, le prestataire procède aux opérations suivantes :

**a. Généralités :**

- Assistance pour le contrôle des installations ;
- Rapport sur l'état général de l'installation ;
- Vérification de la conformité des installations à l'exploitation.

**b. Groupe électrogène**

- Entretien de l'armoire de commande et de contrôle ;
- Vérification des protections groupes ;
- Vérification du fonctionnement des automatismes ;
- Relevé des compteurs horaires ;
- Contrôle des sécurités et des alarmes ;
- Contrôle de l'état physique des groupes ;
- Contrôle des niveaux d'huile à moteur et eau de refroidissement ;

- Nettoyage du moteur ;
- Test d'opération en charge ;
- Vidange des dépôts dans le réservoir de combustible ;
- Vidange huile à moteur (suivant heures de fonctionnement).

**c. Tableaux électriques :**

- Mesure des tensions et courants ;
- Vérification des tensions ;
- Entretien général ;
- Mesure de l'isolement des câbles ;
- Dépoussiérage, nettoyage ;
- Contrôle du fonctionnement des installations.

**d. Bâtiment :**

- Vérification et entretien de l'éclairage intérieur ;
- Entretien de l'éclairage extérieur ;
- Mesure d'isolement entre les conducteurs et la terre et de la continuité de la mise à la terre des masses ;
- Vérification des programmations des minuteries et interrupteurs horaires ;
- Vérification des installations auxiliaires.

**e. Réseau de terre :**

- Contrôle de la résistance de la prise de terre ;
- Vérification des liaisons équipotentielle.

**4. Ressources humaines et matériels**

Afin d'assurer un service rapide, le prestataire doit mettre à disposition, dans les locaux de la Banque, un (1) technicien supérieur et deux (2) ouvriers spécialisés. Ces techniciens devront opérer aux heures de travail ci-après :

- **Jours ouvrables de 6 à 18 heures et les samedis de 8 à 12 heures ;**
- **Jours non ouvrables 24h/24 et permanence en cas d'urgence signalée.**

Le personnel sur site devra se présenter dans un état de propreté irréprochable et être vêtu de tenues propres et soignées (avec indication du nom de la société).

En plus des techniciens qualifiés, le prestataire désignera un interlocuteur technique d'un niveau ingénieur (Chef d'Exploitation). Ce dernier devra avoir un rang de responsable au sein de l'entreprise et être à mesure d'engager l'entreprise en cas de besoin.

L'équipe affectée sur le site de la Banque doit disposer de tout le matériel et équipement nécessaires pour le bon accomplissement des prestations.

Les attributions des différents intervenants sont retracées comme suit :

### **Le Chef d'Exploitation**

Le Chef d'Exploitation est un Ingénieur de Conception Génie Electrique disposant de cinq années d'expérience et d'une expertise en génie climatique (froid climatisation, réseaux aérauliques et hydrauliques) ainsi qu'en électricité.

Grace à sa formation et à son expérience, le Chef d'Exploitation assure la direction de l'exploitation.

Il est chargé d'analyser les paramètres de fonctionnement de l'installation et de faire les recommandations qui s'imposent. Il doit être capable de fournir des notes de calcul pour le dimensionnement ou le changement au niveau de l'installation. Il doit connaître les normes afin d'aider la Banque, par ses conseils, dans l'amélioration des installations.

Le Chef d'Exploitation communique systématiquement à la Banque ses programmes d'interventions journaliers, hebdomadaires, mensuels et annuels, ainsi qu'un calendrier d'entretien préventif pour permettre aux opérateurs de la Banque de constituer l'historique des événements. Dans le même but, il indique systématiquement toute intervention curative.

Il transmet à la Banque un rapport mensuel détaillé sur toutes les activités du prestataire sur le site. Une fois par an, il dresse un bilan de fonctionnement des installations.

Le Chef d'Exploitation dresse en temps utile la liste des pièces de rechange nécessaires aux travaux d'entretien. Toutefois, toute consommation nécessite l'accord préalable de la Banque.

A chaque renouvellement du présent contrat, le Chef d'Exploitation fait un recensement détaillé des pièces de rechange de première nécessité dont le prestataire aura besoin pour faire face aux interventions diverses.

Il préconise le matériel et les modifications nécessaires aux améliorations dans le fonctionnement ou l'exploitation des installations.

Le Chef d'Exploitation coordonne les activités dans les résidences de fonction.

A la suite de chaque incident, il produit un compte rendu écrit comportant l'analyse des causes, les mesures prises pour assurer le fonctionnement normal des installations et les opérations de remise en état définitive, le cas échéant.

En tout état de cause, le Chef d'Exploitation doit informer au préalable la Banque de toute opération. Sa présence sur le site n'est pas obligatoire, mais il doit faire des visites régulières de chantier et répondre aux sollicitations de la Banque.

### **Le Chef d'Equipe**

Le Chef d'équipe est un technicien supérieur en génie électrique ou en électrotechnique et doit maîtriser plusieurs aspects du génie énergétique ainsi que l'utilisation de tous les équipements de contrôle et de mesure.

Le Chef d'équipe dirige le personnel du Prestataire affecté au siège de la Banque. Sa présence permanente est obligatoire sur le site où il est chargé notamment de :

- Contrôler quotidiennement les paramètres des groupes-froid, conformément aux recommandations des constructeurs ;
- Rédiger les cahiers de quart et les fiches techniques des équipements, afin de constituer l'historique des événements ;
- Prendre toutes les mesures utiles pour le suivi et le contrôle des installations.

Le Chef d'équipe programme les visites des résidences de fonction, en accord avec les responsables techniques de la Banque, et dirige l'équipe d'intervention dans lesdites résidences.

Il dresse tous les rapports de dépannage et de réparation.

### **Les Ouvriers Spécialisés**

Les ouvriers sont chargés essentiellement de réaliser les travaux de maintenance courante au siège de la Banque et dans les résidences de fonction, sous la supervision du Chef d'Exploitation ou du Chef d'équipe. Les interventions courantes portent en particulier sur la vérification, l'entretien et la réparation des équipements.

Ils sont également chargés des travaux de démarrage et d'arrêt des installations.

## **5. Critère d'éligibilité**

Pour être éligible, les prestataires doivent impérativement répondre au minimum aux critères ci-après :

- Être une entreprise spécialisée dans la maintenance des installations d'électricité courant fort en général et justifier de cinq (05) années d'expérience ;
- Avoir deux (02) années d'expérience dans la réalisation des missions similaires dans les IGH-ERP ;
- Être une personne morale de droit privé ;
- Disposer de capacités logistiques ainsi que des ressources humaines appropriées pour la mission.

## 6. Liste des pièces à fournir

- Copie du registre de commerce et du crédit mobilier ;
- Copie de l'attestation de non-faillite datant de moins de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres.

***NB :** Le défaut ou la non-fourniture de l'une quelconque des pièces citées ci-dessus n'est pas éliminatoire dans l'immédiat. Toutefois, les prestataires retenus devront nécessairement fournir les pièces manquantes avant la signature du contrat. Au cas contraire, la BIDC passera aux candidats suivants classés dans l'ordre croissant.*

## 7. Offre Technique

L'offre technique doit comporter au minimum, les pièces et documents ci-après :

- Stratégie d'intervention ainsi que les capacités organisationnelles ;
- Description des capacités logistiques ;
- Cv des intervenants (Techniciens sur site et interlocuteur technique) ;
- Liste des références techniques similaires des cinq (05) dernières années ;
- Toute autre information ou documentation utile.

## 8. Offre Financière

L'offre financière devra être libellée conformément au tableau ci-après :

| Désignation                                                                                                                          | Unité | Montant<br>(En FCFA HT/mois) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------------------|
| Main d'œuvre en vue de la maintenance des installations d'électricité courant fort du siège et des résidences de fonction de la BIDC | FF    |                              |

## 9. Visite de site

Afin de permettre aux soumissionnaires d'apprécier la consistance des travaux, une visite de site recommandée sera organisée dans les locaux de la BIDC le **mercredi 25 mars 2026 à 15 heures**.

## 10. Date limite de dépôt des plis

Les plis peuvent être déposés sous enveloppes fermées au plus tard le **mercredi 08 avril 2026 à 10 heures au bureau 505 D de l'immeuble de la Banque**, contre une décharge. Les soumissions parvenues au-delà de cette date ne seront pas acceptées.

### **11. Durée du contrat**

A l'issue du processus d'évaluation, la BIDC signera avec le prestataire retenu, un contrat d'une durée d'un an renouvelable deux fois, assortie d'une période d'essai de trois mois.

Le renouvellement s'effectuera sur la base d'une grille d'évaluation des prestations portant sur la satisfaction de la BIDC.

### **12. Assurance**

Le prestataire retenu devra, à sa charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée de son contrat.

### **13. Modalités de paiement**

Le paiement des prestations s'effectuera conformément à l'offre financière, par virement après service fait et sur présentation de la facture accompagnée du rapport mensuel des interventions et de l'état des installations.